



CENTRE NATIONAL
DE LA CHANSON DES
VARIÉTÉS ET DU JAZZ



RAPPORT D'ACTIVITÉ



2015





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



ÉDITO

2015, UNE ANNÉE SUR LE TERRAIN

Mesdames, messieurs, chers professionnels,

Quoi qu'il en soit de l'activité de spectacle vivant en 2015, cette année restera une des plus sombres pour la profession. Frappée au cœur pour ce qu'elle est, les attentats du Bataclan ont rappelé brutalement que les libertés de créer, de diffuser ne sont jamais totalement acquises. Au contraire, elles semblent aujourd'hui toujours menacées et doivent, plus que jamais, être défendues sans relâche.

Ce rapport d'activité sort avec retard par rapport à sa périodicité habituelle, la mise en œuvre et la gestion du Fonds d'Urgence pour le Spectacle Vivant ayant considérablement accru l'activité et chamboulé le rythme de l'établissement.

Si l'on regarde les indicateurs généraux, ils sont stables et cela, malgré les événements de fin d'année et l'absence, pour la seconde année, des grandes têtes d'affiches inter-

nationales qui remplissent les stades et les très grandes jauges : 29,4M€ de facturation brute (+1%), 69 363 représentations facturées (-1%).

Si la courbe de progression de la perception marque un léger fléchissement au regard de la croissance moyenne de ces 10 dernières années, ces indicateurs sont encourageants. Les chiffres de la diffusion pour 2015 montrent que ce sont les festivals, mais également les petites et moyennes représentations qui ont fait le dynamisme du secteur pour cette année.

Le nombre d'usagers en contact avec l'établissement fait un bond assez remarquable de 10%, il s'accompagne d'une augmentation du nombre de structures affiliées. Cette évolution est le résultat d'une politique de terrain qu'a déployée l'équipe à la rencontre des acteurs sur tout le territoire, en particulier dans le cadre des relations avec les régions. Autre dossier d'envergure, celui de la ré-

forme des aides. Il est engagé avec les instances et toutes les parties prenantes du spectacle vivant, impliquant l'établissement dans ces travaux pour au moins 3 ans.

Le dernier Conseil d'administration de l'année 2015 a adopté une première série de mesures, préalablement discutées et présentées, notamment lors de la journée de rencontre qui s'est tenue au Carreau du Temple en septembre.

Enfin, après le séisme de la soirée du 13/11, la profession s'est organisée avec le soutien immédiat de la Ministre de la culture et de la communication. Un mois après se tenait le premier Comité d'engagement du Fonds d'Urgence au Spectacle Vivant. Mis en œuvre et géré par le CNV, il a entièrement mobilisé l'équipe sur la fin de l'année. Opérationnel rapidement, il a pu venir en aide dès le mois de décembre aux structures qui se sont re-

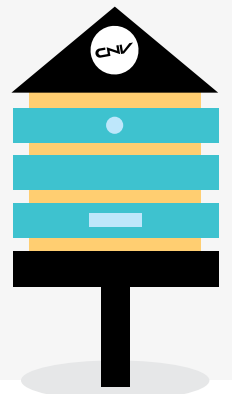
trouvées dans une situation délicate, voire périlleuse.

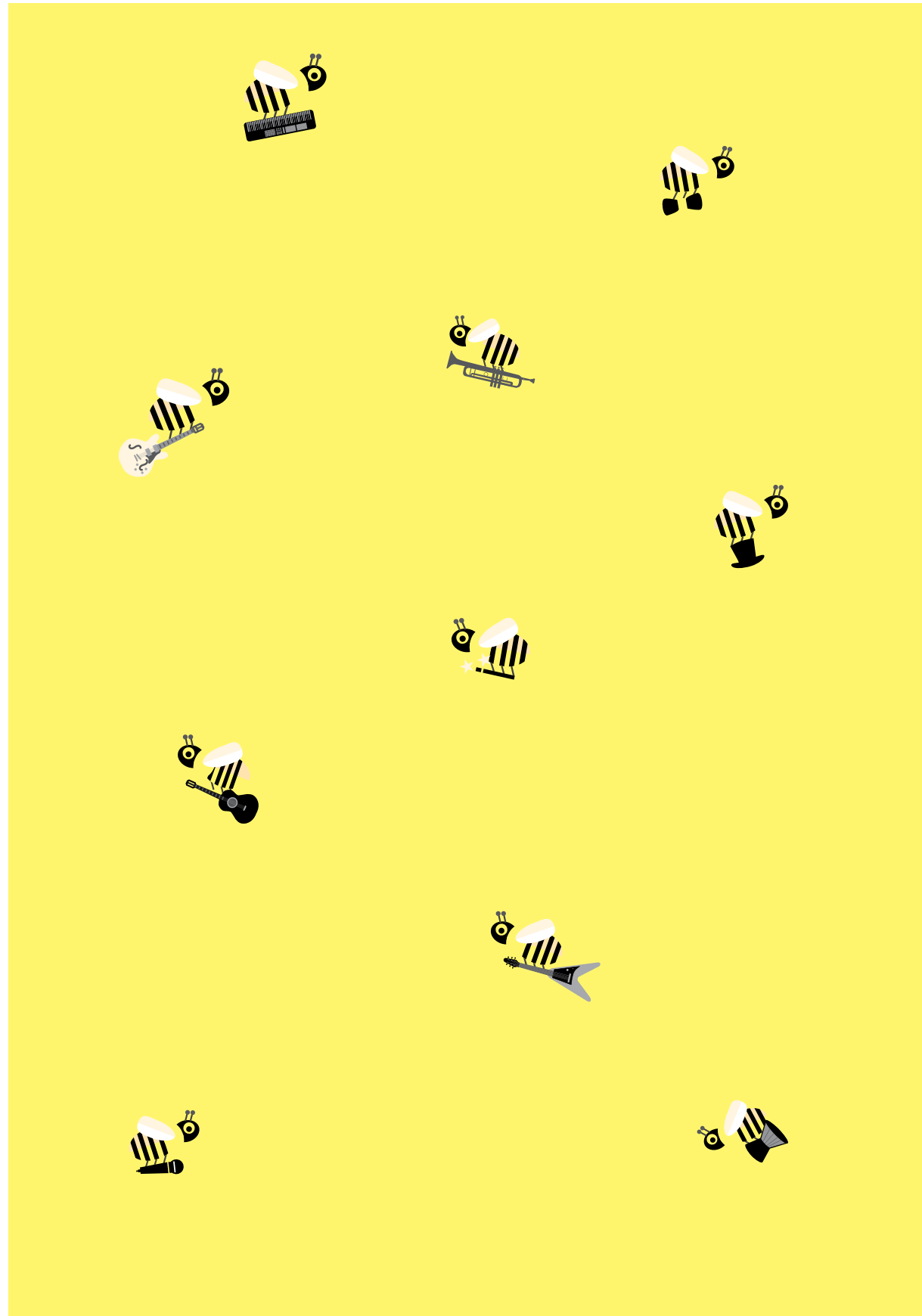
2015 fut pour le CNV une année semée de défis à relever et 2016 qui s'achève bientôt n'a fait que confirmer voire accentuer cette tendance. Nous profitons d'ailleurs de cet édito pour remercier l'équipe et les instances de l'établissement pour leur implication sans faille.

A l'heure où le débat sur la maison commune s'impose comme une évidence, porté par la revendication d'une grande partie de la profession, notre établissement a su faire la preuve non seulement de son efficacité, mais également de sa nécessité en tant qu'organisme qui accompagne et soutient vertueusement un secteur à la croisée des chemins du spectacle vivant et de la filière musicale.

Gilles PETIT,
Président

Philippe NICOLAS,
Directeur





SOMMAIRE

01	METTRE EN OEUVRE LA MAISON COMMUNE	Echanger avec les professionnels	6
		Construire avec les territoires : les conventions en région	10
		Ouvrir la consultation sur la réforme des programmes aides	11
02	UN CADRE RÉGLEMENTAIRE QUI ÉVOLUE	Un accord sur des règles de répartition de la taxe fiscale entre l'ASTP et le CNV	12
		Une nouvelle activité : l'observation de l'économie de la filière musicale	12
		Fonds d'Urgence au Spectacle Vivant	13
		Electro, DJ, clubs et discothèques, une reconnaissance du caractère culturel	13
03	2015 LA TAXE FISCALE : UNE RESSOURCE AU SERVICE D'UN ÉCOSYSTÈME	Publications et travaux d'observation	14
		Une notoriété croissante	16
		Une perception à l'image du dynamisme du spectacle vivant	19
04	UN ÉVENTAIL D'AIDES ET DE SERVICES AUX PROFESSIONNELS	Focus sur ...	20
		Les programmes d'aides, bilan général	23
		Bilan des programmes d'aides par catégories	26
05	13 NOVEMBRE, LE CNV MOBILISÉ AUX COTÉS LA PROFESSION	Le Fonds d'Urgence au Spectacle Vivant	44
		Faciliter l'échange entre les pouvoirs publics et les professionnels	46
		Focus et chiffres clés au 30/09/2016	47
06	ANNEXES	Bilan financier	48
		Membres du Conseil d'administration	49

METTRE EN OEUVRE LA MAISON COMMUNE

ECHANGER AVEC LES PROFESSIONNELS

A L'EXTÉRIEUR

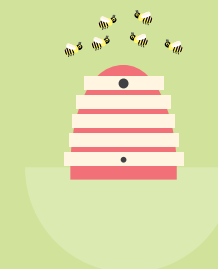
En 2015, le CNV s'est déployé plus largement sur le terrain. L'équipe a été mobilisée pour se rendre dans les salles, sur les festivals, pour intervenir et participer à des rencontres ou des tables rondes en France mais également en Europe comme à Reeperbahn (Hambourg - Allemagne). A ces rencontres s'ajoutent les réunions techniques comme celles qui se tiennent dans le cadre des conventions avec les Régions.

A L'INTÉRIEUR

Le rythme soutenu des réunions des différents organes de l'établissement maintient également un échange constant entre les membres des instances. Comme les années précédentes, plus de 50 réunions (Conseil d'administration, Comité des programmes, Commissions), ont eu lieu auxquelles s'ajoutent les réunions de concertation sur la réforme des aides.

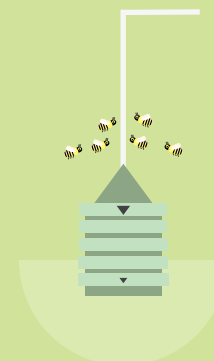
Il convient ici de remercier nos instances pour leur implication et le temps accordé aux réflexions et chantiers dans lesquels l'établissement s'est engagé.

Organisation des instances



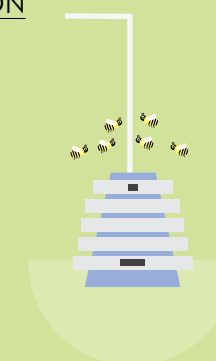
CONSEIL D'ADMINISTRATION

INSTANCE DE DÉLIBÉRATION
(budget, règlement intérieur,
programme d'activité, etc.)



COMITÉ DES PROGRAMMES

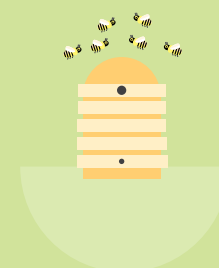
INSTANCE STRATÉGIQUE DE RÉFLEXION
(programmes, activités commerciales, activités du centre de
ressource, conventions avec les régions, etc.)



10 COMMISSIONS

INSTANCES DE REDISTRIBUTION
(avis sur les demandes d'aides)

N°	COMMISSIONS
1	COMPTES ENTREPRENEURS
2	FESTIVALS
3	STRUCTURATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
4/5	PRODUCTIONS (2 SECTIONS)
6	EQUIPEMENT DES SALLES DE SPECTACLES
7	ACTIVITÉ DES SALLES DE SPECTACLES
8	RÉSIDENCES MUSIQUES ACTUELLES
9	EXPORT
10	DIFFUSION À L'INTERNATIONAL



CONSEIL D'ORIENTATION

INSTANCE PROSPECTIVE

DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS DU CNV

extrait du calendrier



JANVIER

Vœux de la Ministre de la culture et de la communication
Comité scientifique AGISON
Spectacles en ligne IRI Centre Pompidou
Rencontre "Scènes de musiques actuelles en milieu rural"
Commission "Production" (4/5)
Conseil Parisien de la Musique - Groupe de travail économie
Comité des programmes Zénith
Réunion Conseil régional Languedoc-Roussillon
Conseil d'orientation
Commission "Festivals" (2)



FÉVRIER

Réunion Conseil régional de Bretagne
Rencontre SMA
Commission "Aménagement et équipement des salles de spectacles" (6)
Commission "Diffusion des salles de spectacle" (7)
Réunion technique convention région Poitou-Charentes
Biennale internationale des arts du cirque
Commission "Production" (4/5)
Salon professionnel Musicora
Commission "Structuration et développement professionnel" (3)
Conférence de presse du Bureau Export
Sony Music Morning - présentation étude
Victoires de la musique
Réunion de la conférence permanente des centres de ressources nationaux du spectacle vivant
Forum de l'Entrepreneuriat Culturel à Clermont



MARS

Groupe de travail Zénith - DGCA
Réunion étude SMAC - DGCA
Commission "Résidences Musiques actuelles" (8)
Réunion Comité des programmes
Commission "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises" (1)
Rencontres professionnelles de la FEDELIMA
Commissions "Export" & "Développement à l'international" (9 & 10)
Rencontres professionnelles SMA
Commission "Production" (4/5)
Réunion du Conseil d'administration
Commission "Activité des salles de spectacles" (7)
Journée d'Information Juridique : Journées des artistes et techniciens
Forum de l'Entrepreneuriat Culturel à Paris
Visite salon professionnel Babel Med
Réunion d'information en région - Avignon Off
Forum de l'Entrepreneuriat Culturel à Toulouse



AVRIL

Commission "Équipement des salles de spectacles" (6)
Commission "Festivals" (2)
Rencontres européennes de l'Adami - REA
Visite festival Panoramas
Commission "Production" (4/5)
Réunion Fedds "Management dans les entreprises de spectacles"
Commission "Activité des salles de spectacles" (7)
Forum de l'Entrepreneuriat Culturel à Marseille
Commission "Structuration et développement professionnel" (3)
Forum de l'Entrepreneuriat Culturel à Aix en Provence
Visite festival Printemps de Bourges et présentation du Barofest



MAI

Visite festival Jazz sous les Pommiers
Réunion du Comité des programmes
Commission "Activité des salles de spectacles" (7)
Visite festival Nuits sonores - European Lab
Commission "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises" (1)
Journée de concertation avec les acteurs de la région Aquitaine
Commission "Festivals" (2)
Commission "Production" (4/5)
Réunion du Conseil d'administration
Visite Chantier des Francos



JUIN

Conférence de Presse Forum et débat du Snes
Commission "Équipement des salles de spectacles" (6)
Commission "Activité des salles de spectacles" (7)
Midem
Commissions "Export" et "Développement à l'international" (9-10)
Réunion du Comité des programmes
Commission "Structuration et développement professionnel" (3)
Conseil Parisien de la Musique
Réunion du Conseil d'orientation
Commission "Production" (4/5)
Visite et intervention salon professionnel Futur en Seine
Réunion à la Ville de Lille pour la DSP du Zénith
Visite salle Le Grand Sud
Visite salle Le Flow
Visite salle L'Aéronef
13^{ème} Victoires du jazz
Commission "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises" (1)
Commission "Festivals" (2)
Visite salle Le Florida Agen
Visite salle Le Rio
Visite salle Le Bikini
Visite salle Zénith de Pau



JUILLET

Réunion concertation au Conseil régional du Centre avec la Fracama
Réunion du Conseil d'administration
Visite festival Terres du Son
Visite festival Les Eurockéennes de Belfort
Comité de programmation, comité stratégique région Aquitaine
Visite festival Francofolies de la Rochelle et Prix de l'Entreprise de Spectacle en Poitou-Charentes
Visite festival d'Avignon - Rencontres de la Maison Professionnelle
Visite festival Les Suds et réunion des réseaux de festivals



AOÛT

Visite festival Rock en Seine et ateliers de présentation des métiers de la musique



SEPTEMBRE

Visite salle Elysée Montmartre
Comité de Programmation convention région Aquitaine
Commission "Production" (4/5)
Visite chantier salle Le nouveau coucou
Réunion du Comité des programmes
Commission "Activité des salles de spectacles" (7)
JIRAFE Conférence : "Résidences à Paris, pourquoi, comment, avec quels partenaires ?"
Comité de Pilotage reconstruction du Forum de Vauréal
Visite salon professionnel Paris Electronic Week - Table Ronde "Perception des clubs et discothèques"
7^{ème} journée économie de la culture DEPS
Visite festival, conférence Reeperbahn (Hambourg - Allemagne)
Commissions "Export" & "Développement à l'international" (9-10)
Visite salon professionnel POP MIND



OCTOBRE

Restitution étude MAP état des lieux et actualité du secteur des musiques actuelles
Commission "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises" (1)
Commission "Équipement des salles de spectacles" (6)
Commission "Festivals" (2)
Réunion avec les acteurs rhône-alpins et auvergnats
Commission "Production" (4/5)
Réunion du Conseil d'administration
Réunion de la commission "Résidences Musiques actuelles" (8)
Visite festival Rocktambule - Table Ronde billetterie
Conférence sur l'emploi - Cité de la Villette
Visite salon professionnel MaMA - table ronde "Collectivités territoriales" et présentation des "Chiffres de la diffusion des spectacles"



NOVEMBRE

Réunion du Conseil d'orientation
Prix de l'Entreprise de Spectacles en Languedoc-Roussillon
Réunion Comité des programmes
Commission "Structuration et développement professionnel" (3)
Commission "Production" (4/5)
Commission "Diffusion des salles de spectacles" (7)
Commission permanente Zénith
Commission "Équipement des salles de spectacles" (6)
Comité de programmation Poitiers
Les rdv du Pôle au Chabada
Réunion d'information sur les coproductions au CNT



DÉCEMBRE

Visite festival TransMusicales de Rennes
Commissions "Export" & "Développement à l'international" (9-10)
Commission "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises" (1)
Commission "Production" (4/5)
Réunion du Comité d'Engagement du Fonds d'Urgence au Spectacle Vivant
Réunion du Conseil d'administration
Comité stratégique et comité de programmation Midi-Pyrénées
Comité stratégique convention région Languedoc-Roussillon

CONSTRUIRE AVEC LES TERRITOIRES : LES CONVENTIONS EN RÉGION

En 2015, le CNV a fait des relations avec les régions, une priorité. Pour permettre l'expérimentation de nouveaux dispositifs de soutien, le Conseil d'administration du CNV a validé, la création d'une enveloppe dédiée aux partenariats avec les collectivités territoriales.

VERS DE NOUVELLES FORMES DE COLLABORATIONS ET DE CO-CONSTRUCTIONS

Aquitaine, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, en 2015, 6 régions ont un partenariat à l'oeuvre avec le CNV. 5 d'entre elles sont liées par une convention "nouvelle génération" (Aquitaine, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), qui associe systématiquement les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC). Ces nouvelles conventions mettent en oeuvre, des dispositifs de soutiens élaborés avec les acteurs locaux et répondant aux problématiques de chaque territoire.

Mutualisation, coopération, innovation, parcours artistique, transition numérique, transferts de compétences, équilibre territorial, structuration de réseaux, observation, autant de sujets traités au plus près des professionnels et de leur contexte d'activité.

En 2015, les partenaires ont lancé 10 appels à projets, les dossiers ont été sélectionnés par des comités de programmation composés de 2 représentants de la région, 2 représentants de l'État, et de 2 représentants du CNV.

[voir le détail des dispositifs en page 20].

EXEMPLE À L'ÉCHELLE D'UNE FUTURE GRANDE RÉGION

22 Mai 2015 - Concertation avec les professionnels aquitains : questionner les liens entre territoire, spectacle vivant et numérique.

Cette journée organisée en partenariat avec la Région, le soutien du Rama et la participation de l'irma, a réuni plus de 200 acteurs locaux, nationaux, professionnels des musiques actuelles, élus régionaux et représentants du Ministère de la Culture. La synthèse des échanges est disponible sur le site : www.cnv.fr

Mise en oeuvre d'un Fonds territorial.

Le Fonds pour l'accompagnement aux mutations socio-économiques sur le territoire Aquitain Limousin Poitou-Charentes vise à financer, à titre expérimental, des actions et des projets innovants portés par des acteurs ou des opérateurs régionaux des musiques actuelles.



LES PRIX DE L'ENTREPRISE DE SPECTACLES EN RÉGION

En Languedoc-Roussillon

C'est Abel GIBERT pour Head Records, label discographique avec une importante activité de production de tournées pour accompagner les groupes dont il produit les albums qui a remporté la 3^{ème} édition du Prix.

www.head-records.com

En Poitou-Charentes

Le 14 juillet, dans le cadre de la journée Poitou-Charentes du festival les Francofolies de La Rochelle, le Président de Région, Jean-François MACAIRE a décerné à Coconut Music, organisateur du Coconut Festival mais également d'une dizaine d'événements sur le territoire Picto-Charentais, le 4^{ème} Prix de l'Entreprise de Spectacles en Poitou-Charentes.

www.coconutmusicfestival.org

OUVRIR LA CONSULTATION SUR LA RÉFORME DES PROGRAMMES D'AIDES

Face aux changements structurels que connaît l'activité du spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, le CNV a lancé, dès le début 2015, une grande réflexion sur la réforme de ses programmes d'aides.

UN CYCLE DE CONCERTATIONS PRÉALABLES

Avec les organisations représentatives

Évolution des dispositifs existants, proposition de nouveaux programmes d'aides, simplification des procédures, gouvernance, telle est la liste non exhaustive des sujets abordés lors des réunions consultatives, organisées avec l'ensemble des organisations professionnelles. Elles ont permis de constituer un socle de propositions débattues notamment lors de la rencontre des instances et des affiliés (voir ci-contre), mais également dans le cadre des groupes de travail qui en ont découlé.

Avec les instances et des affiliés : rencontre au Carreau du Temple (7/09/2015).

Articulé en deux temps avec des ateliers thématiques le matin et une séance plénière l'après-midi, ce moment d'échange a permis de soumettre et de valider une première série de mesures au Conseil d'administration de décembre 2015 :

- ⊙ Création d'un programme transversal d'avances remboursables, offrant une plus grande souplesse aux porteurs de projets.
- ⊙ Transfert du programme « Aide à la diffusion à l'international » à la commission « production » pour une appréhension plus globale du cycle de vie des projets.
- ⊙ Simplification du régime de versement des aides : en une fois pour les pré-productions scéniques et les festivals qui fournissent leurs contrats de cessions.
- ⊙ L'aide à « l'Aménagement et à l'équipement des salles de spectacles » pourra désormais concerner le matériel de captation et de diffusion vidéo.



UN CADRE RÉGLEMENTAIRE QUI ÉVOLUE

Plusieurs modifications législatives et réglementaires ont engagé le CNV en 2015 notamment dans le cadre du Projet de Loi de Finances Rectificative pour 2015 et de la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP).

UN ACCORD SUR DES RÈGLES DE RÉPARTITION DE LA TAXE FISCALE ENTRE L'ASTP ET LE CNV

Début 2015, le CNV et l'ASTP (Association pour le Soutien du Théâtre Privé) entament un cycle de négociations avec pour objectif de mettre un terme définitif aux différends qui les opposent.

Les réunions qui se sont tenues entre les deux structures ont abouti à la rédaction d'un accord. En fixant des règles de répartition de la taxe

fiscale, les deux organismes clarifient et sécurisent la situation des redevables produisant et diffusant des spectacles à la frontière des champs d'intervention des deux organismes. Cette nouvelle situation leur permet également d'éliminer une grande partie des démarches contentieuses et ouvre de nouvelles perspectives.

UNE NOUVELLE MISSION D'OBSERVATION SUR L'ÉCONOMIE DE LA FILIÈRE MUSICALE

La loi LCAP (Liberté Création Architecture et Patrimoine), qui ne sera entérinée qu'en juillet 2016, porte dès la fin de l'année 2015 une disposition qui confie au CNV la mission d'héberger un observatoire de l'économie de la filière musicale.

Cet observatoire est préconisé dans l'accord issu de la médiation Schwartz^[1] et signé par les organisations de la filière musicale. Les modalités de mise en œuvre et de gouvernance seront définies par voie réglementaire.

¹ OBJECTIF 2 du protocole d'accord issu de la médiation Schwartz pour un développement équitable de la musique en ligne.



FONDS D'URGENCE AU SPECTACLE VIVANT

"Au titre des années 2015, 2016, 2017 et 2018, le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz mentionné à l'article 30 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France gère un fonds d'intervention pour la sécurité et le risque économique lié à des événements imprévisibles des structures du spectacle vivant."

Le champ d'action du Fonds d'urgence est plus large que celui du CNV, il concerne tous

les champs du spectacle et non plus seulement celui des musiques actuelles et des variétés.

Il est accessible à toutes les entreprises du spectacle vivant privé au sens du champ de la convention collective nationale étendue des entreprises du spectacle vivant privé, et les entreprises subventionnées entrant dans le champ de la taxe sur les spectacles.

[Voir pages 44 à 47]

ELECTRO, DJ, CLUBS ET DISCOTHÈQUES, VERS UNE RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE CULTUREL

La Loi de Finances Rectificative pour 2015 intègre une exception substantielle du régime de TVA : le code général des impôts modifie le taux de TVA s'appliquant aux spectacles où il est d'usage de consommer pendant les représentations.

Désormais, un établissement affilié au CNV, dont le bar reste ouvert pendant le spectacle et dont le billet donne accès à la représentation

d'une œuvre originale, nécessitant la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant à ce titre, une rémunération, peut bénéficier du taux de TVA sur les spectacles à 5,5%.

Cette nouvelle disposition confère aux clubs et discothèques un caractère culturel.

LA PERCEPTION DE LA TAXE FISCALE, UNE RESSOURCE TOUJOURS PLAFONNÉE

Depuis le Projet de Loi de Finance pour 2012, la perception de la taxe fiscale est plafonnée. Le montant au-delà duquel les sommes doivent être reversées au budget général de l'État est déterminé annuellement dans le cadre du Projet de Loi de Finance. Le montant du plafond a toujours été fixé au-dessus des sommes collectées par l'établissement.

La Ministre de la culture et de la communication a rappelé lors de son audition devant les parlementaires dans le cadre du PLF 2015^[2] qu'elle avait "obtenu en réunion interministérielle que la taxe perçue par le CNV ne soit pas écartée et que le plafond de la taxe soit déterminé en fonction de son rendement".

² Audition de Mme Fleur PELLERIN par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat 12/11/2014



LA TAXE FISCALE, UNE RESSOURCE AU SERVICE D'UN ÉCOSYSTÈME

PUBLICATIONS ET TRAVAUX D'OBSERVATION

Grâce aux données qu'il collecte par l'intermédiaire de la taxe fiscale, le CNV publie ou participe à la publication de travaux d'observation sur le secteur du spectacle vivant, de musiques actuelles et de variétés.

LE BAROFEST CNV-IRMA-SACEM

La deuxième édition du Barofest a été présentée au Printemps de Bourges, en ouverture de la saison des festivals. Cette cartographie des manifestations de musiques actuelles, témoigne de leur vitalité et de leur diversité.

En 2014, les partenaires ont dénombré 1 615 festivals, 52% d'entre eux se déroulent en été et durent de 1 à 3 jours. En 2014, le solde de création et de disparition des festivals est équilibré.

▶ [A télécharger sur cnv.fr](#)



LES CHIFFRES DE LA DIFFUSION DES SPECTACLES DE VARIÉTÉS ET DE MUSIQUES ACTUELLES

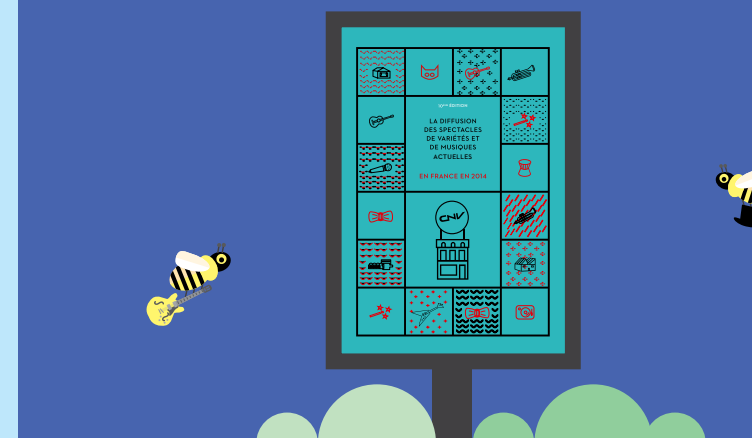
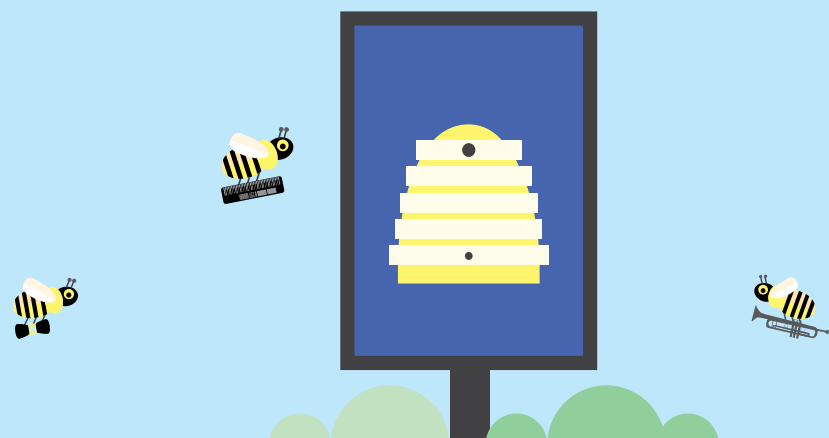
La 10^{ème} édition des Chiffres de la diffusion des spectacles confirme en 2014 le dynamisme du spectacle vivant musical en France : **3 651 organisateurs de spectacles +11%, 55 436 représentations payantes +8%, 25M de spectateurs payants + 8%, 746M€ de recette de billetterie+ 3%**. Une plus faible présence des artistes à très forte notoriété, remplissant les stades et les très grandes jauges (+ de 6 000 places) explique la moins forte progression des recettes de billetterie. L'étude a été présentée dans le cadre du MaMA qui s'est tenu les 13, 14, 15 octobre 2015 et a fait l'objet d'une synthèse.

▶ [A télécharger sur cnv.fr](#)

BILAN 2005 - 2014 UNE ACTIVITÉ QUI A DOUBLÉ EN 10 ANS

A l'occasion de la journée de rencontre entre ses instances et ses affiliés, le CNV a présenté un bilan sur 10 années de ses activités : **entre 2005 et 2015, le nombre de représentations facturées a cru de 8% par an en moyenne, le montant de la taxe perçue de 9 %, ce qui correspond en 10 ans, à un doublement de l'activité.**

Le nombre de structures affiliées à l'établissement connaît une évolution similaire : en 2005 le CNV comptait 1 083 structures affiliées, elles étaient 1 966 en 2015. **189M€ d'aides ont été octroyées sur la période, passant de 11,3M€ en 2005 à 26M€ en 2015. Le montant redistribué a plus que doublé (+122% entre 2005 et 2015) soutenant sur la période 11 393 dossiers et 1 710 entreprises.**

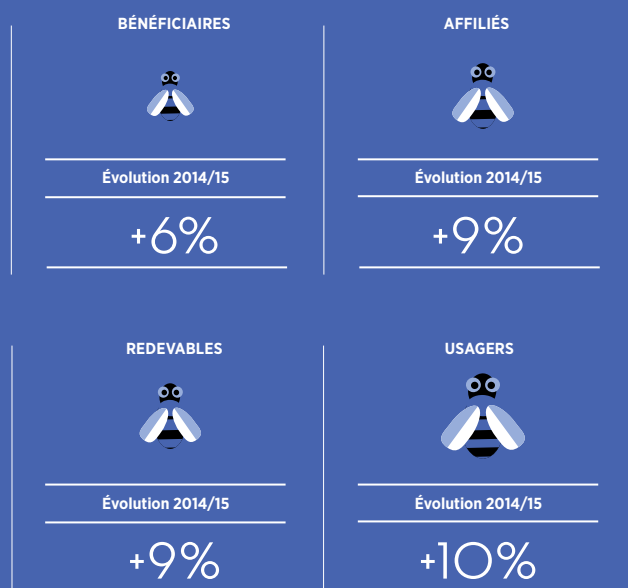


UNE NOTORIÉTÉ CROISSANTE

La présence du CNV sur le terrain, les partenariats avec les régions, l'identification de nouveaux redevables, ont permis une meilleure diffusion de l'information auprès des acteurs du spectacle vivant. Le système vertueux de l'établissement permet ensuite de fidéliser les contacts pris sur le terrain, conduisant comme nous l'avons vu précédemment à une belle progression du nombre d'affiliés.



CHIFFRES CLÉS

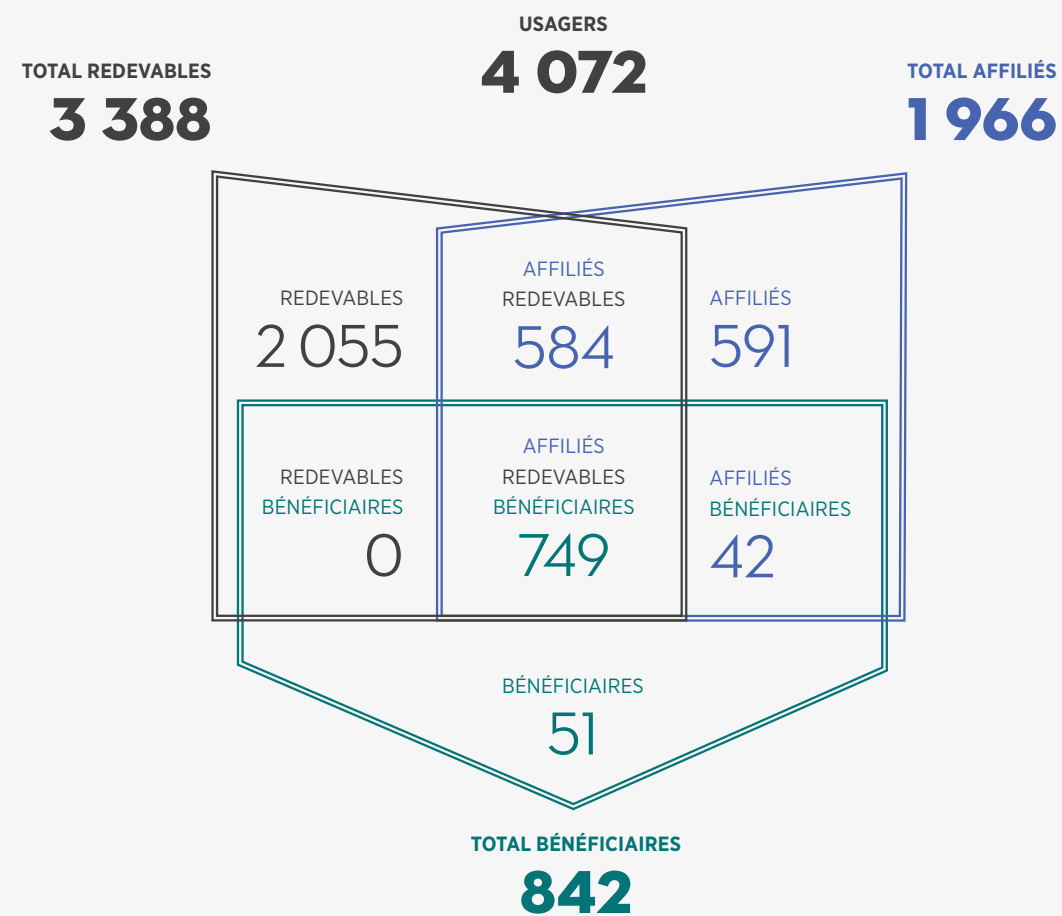


REDEVABLES, AFFILIÉS, BÉNÉFICIAIRES

Le système de redistribution du CNV est conçu pour bénéficier à tous les acteurs du spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, chacun en fonction du rythme et de la taille de son activité. Il encourage la production et la diffusion des spectacles entrant dans son champ de perception, grâce à un droit de tirage⁴³. Ce système encourage également la professionnalisation des acteurs en réservant, via l'affiliation⁴⁴, les aides de l'établissement à des structures titulaires d'une licence d'entrepreneur de spectacles.

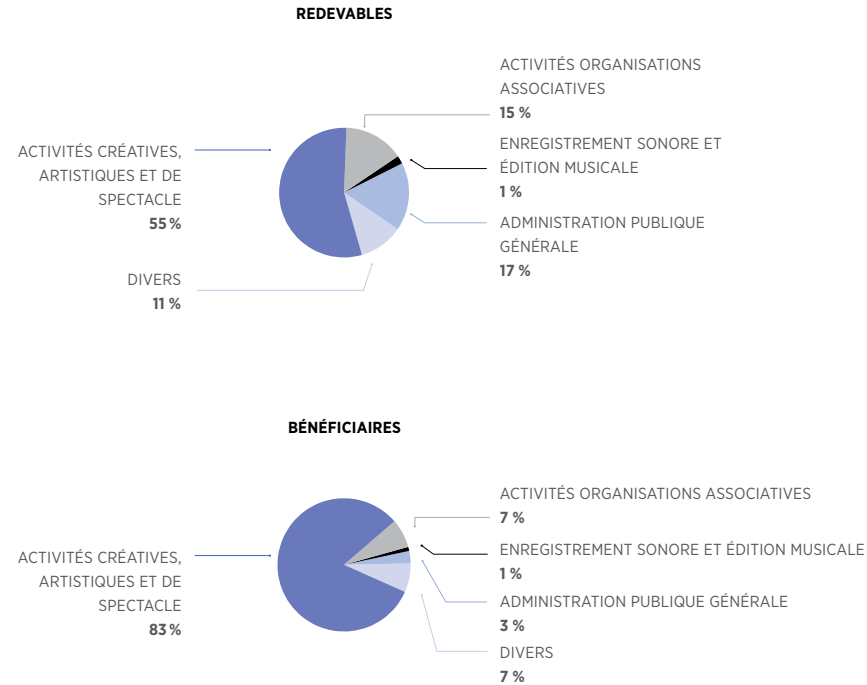
³ Voir p.41

⁴ L'affiliation est une procédure gratuite qui nécessite la fourniture d'éléments comptables et administratifs ainsi que la détention d'une licence d'entrepreneur de spectacles.

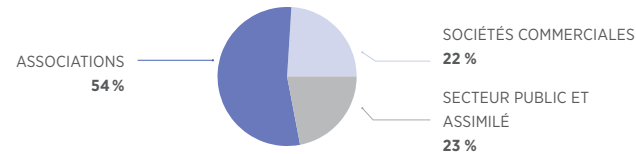


TPOLOGIE DES USAGERS DU CNV

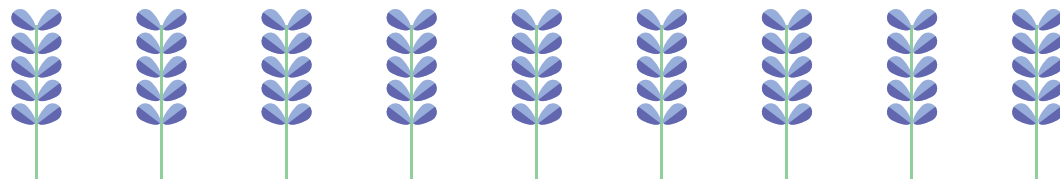
Répartition du nombre de structures en fonction de leur activité principale⁽⁵⁾ en 2015



Répartition des structures redevables en fonction de leur statut juridique



⁵ Attribué en fonction du code APE



UNE PERCEPTION À L'IMAGE DU DYNAMISME DU SPECTACLE VIVANT

AVEC 29,4M€ DE PERCEPTION, LES RESSOURCES DE L'ÉTABLISSEMENT CONTINUENT DE CROÎTRE

En 2015 le CNV a facturé pour 29,4M€ de taxe fiscale contre 28,7M€ en 2014, un montant en augmentation même si la progression est moins marquée que l'année précédente : +1% entre 2014 et 2015 contre +7% entre 2013 et 2014.

Plusieurs raisons, conjoncturelles ou structurelles, peuvent expliquer une variation de la croissance d'une année sur l'autre mais il s'agit principalement de la présence moins forte d'artistes à très forte notoriété en tournée. De la même manière, si les événements de novembre n'ont pas inversé la tendance, ils ont sensiblement ralenti la croissance de la perception.

Cette courbe ascendante de la perception témoigne du dynamisme économique du secteur, auquel s'ajoute une progression de l'établissement sur l'identification des séances.

Par rapport à 2014, l'établissement a émis en 2015 18% d'Avis de Sommes à Payer (ASP), et 21% de Mise En Demeure (MED) supplémentaires. Cette activité génère 14% des facturations nettes (4,1M€).

Au total, ce sont 69 363 représentations qui ont été facturées dont 50 176 au titre de 2015 (+3,7% vs 2014).



CHIFFRES CLÉS

FACTURATION

29,4M€

Évolution 2014/15 +1% ↗

NOMBRE ASP

23 667

Évolution 2014/15 +10% ↗

REPRÉSENTATIONS FACTURÉES EN 2015

69 363

Évolution 2014/15 -1% ↘

NOMBRE DE REDEVABLES

3 388

Évolution 2014/15 +9% ↗

UN ÉVENTAIL D'AIDES ET DE SERVICES AUX PROFESSIONNELS

FOCUS SUR ...

LE SOUTIEN AUX ACTEURS ET À LEURS PROJETS EN RÉGION

Dans le cadre du budget prévisionnel 2015 voté par les instances de l'établissement, une enveloppe expérimentale a été dégagée pour mettre en œuvre des actions conjointes avec les collectivités territoriales et permettre de faire levier sur les sommes engagées pour les musiques actuelles en Région. Si ces conventions prennent en compte les spécificités de chaque territoire, elles développent 3 axes prioritaires :

- ① accompagner la structuration du secteur sur le territoire en encourageant la coopération et la mise en réseau,
- ② favoriser l'emploi, la coopération artistique et le partage de savoir-faire,
- ③ financer l'innovation et la transition numérique.

5 conventions ont été signées ou renouvelées en 2015, elles impliquent toutes l'Etat en plus des Régions à travers les Directions Régionales des Affaires Culturelles. Elles ont permis le lancement d'appels à projets tels que :

- ① Développement des coopérations professionnelles.
- ② Développement numérique et nouveaux usages.
- ③ Transferts de savoir-faire.
- ④ Parcours artistique et professionnel.
- ⑤ Mise en réseau en faveur du développement de la filière chanson en région.
- ⑥ Plan d'action pour la structuration d'un réseau de coopération économique.
- ⑦ Coopération artistique : mise en place de partenariats innovants dans le but d'accompagner le développement des groupes issus de la scène régionale.
- ⑧ Coopération économique entre les acteurs des musiques actuelles et ceux issus d'autres secteurs d'activités.



Chiffres clés

MONTANT
ATTRIBUÉ

350k€

29

PROJETS
SOUTENUS

MIDI-PYRÉNÉES

DOSSIERS INSTRUITS

5

DOSSIERS SOUTENUS

3

AIDES DEMANDÉES

135k€

AIDES ATTRIBUÉS

50k€



90K€

BRETAGNE

DOSSIERS INSTRUITS

26

DOSSIERS SOUTENUS

9

AIDES DEMANDÉES

316k€

AIDES ATTRIBUÉS

37,5k€



50K€

LANGUEDOC-ROUSSILLON

DOSSIERS INSTRUITS

13

DOSSIERS SOUTENUS

6

AIDES DEMANDÉES

276k€

AIDES ATTRIBUÉS

120k€



120K€

POITOU-CHARENTES

DOSSIERS INSTRUITS

9

DOSSIERS SOUTENUS

1

AIDES DEMANDÉES

122k€

AIDES ATTRIBUÉS

3k€



40K€

AQUITAINE

DOSSIERS INSTRUITS

26

DOSSIERS SOUTENUS

10

AIDES DEMANDÉES

270k€

AIDES ATTRIBUÉS

140k€



140K€

L'EXPORT DE LA MUSIQUE FRANÇAISE : 445K€ EN 2015

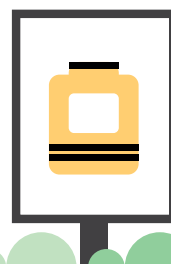
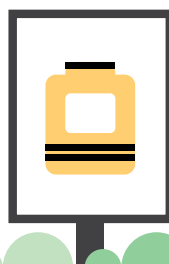
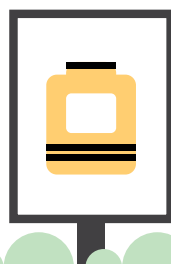
L'export de la musique Française est essentiel à la vitalité de la filière. Le CNV soutient tant les organismes structurants comme le bureauexport (90 K€ en 2015), que les porteurs de projets notamment dans le cadre de la commission "Export" conjointe avec le bureauexport : 225 K€ distribués en 2015 à 39 projets. En complément, le CNV s'est doté d'un programme de soutien au « Développement à l'international » qui a octroyé 130K€ à 31 dossiers en 2015. Il a également participé à la publication d'une fiche pratique "Soutiens à l'export de la musique" à l'occasion d'une réunion d'information sur les différents programmes de soutiens financiers à l'export, qui s'est tenue dans le cadre du MaMA. Cette fiche pratique est téléchargeable sur le site du CNV.

LA PROMOTION DES SPECTACLES

En 2015, le CNV a lancé un nouvel appel d'offre pour déléguer son service de promotion des spectacles. Mis en œuvre en 2016, les nouveaux services proposés par l'agence sélectionnée (Ad Keys) offrent désormais, en plus de l'affichage classique, la possibilité de réaliser des campagnes digitales via l'insertion de bannières ou l'achat de mots clés, pour un budget minimum de 500€.

www.campagnes-digitales.cnv.fr

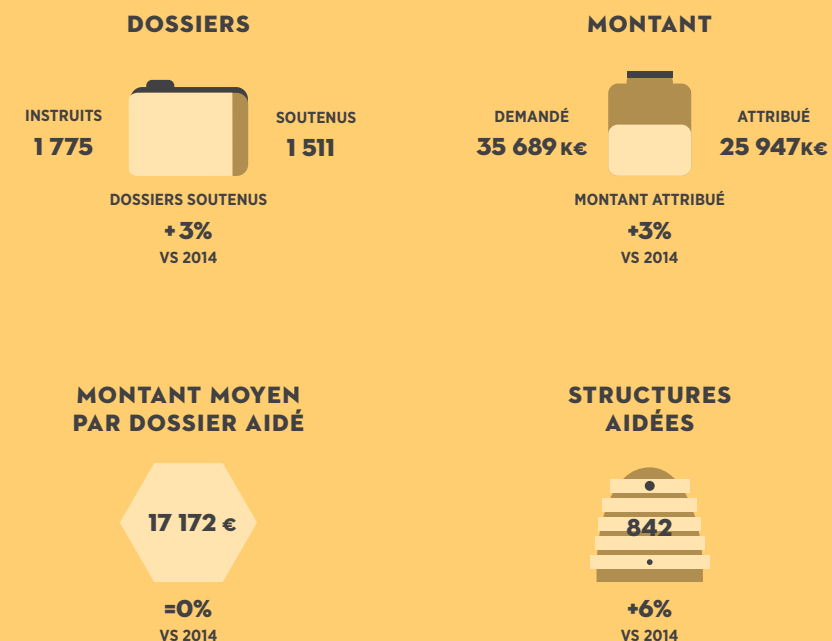
Concernant le bilan 2015 de cette activité 96 campagnes ont été commercialisées dans les dispositifs parisiens, 35 dans les dispositifs franciliens et 75 dans les dispositifs en régions. Elles ont été utilisées pour la promotion de festivals, d'artistes ou de spectacles en tournée ou encore pour présenter la programmation de salles de spectacles



LES PROGRAMMES D'AIDES, BILAN GÉNÉRAL

En 2015, le nombre de structures soutenues, 842, s'est accru de 6% alors que le nombre de dossiers aidés, 1 775, a lui augmenté de 3%. Si l'enveloppe globale, 25,9M€, a augmenté de 3%, le montant moyen attribué par dossier reste à peu près stable avec 17 172€.

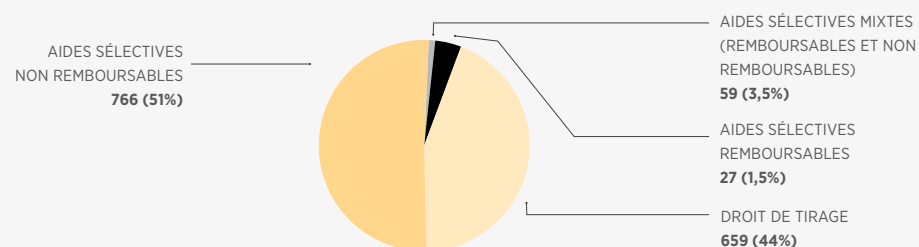
Chiffres clés



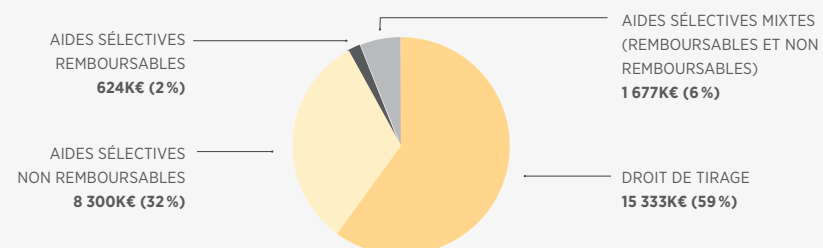
RÉPARTITION DES AIDES OCTROYÉES

Les programmes de soutien du CNV se composent du "Droit de tirage" et d'aides dites "sélectives". Ces dernières peuvent être versées de manière remboursable ou non remboursable ou bien les deux. Le droit de tirage est une aide quasi automatique versée sous réserve d'être affilié, à jour du paiement de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés et d'utiliser les sommes pour produire ou diffuser un spectacle donnant lieu au versement de la taxe ⁶.

Répartition des dossiers soutenus (1 511)



Répartition des montants octroyés (25 947 K€)

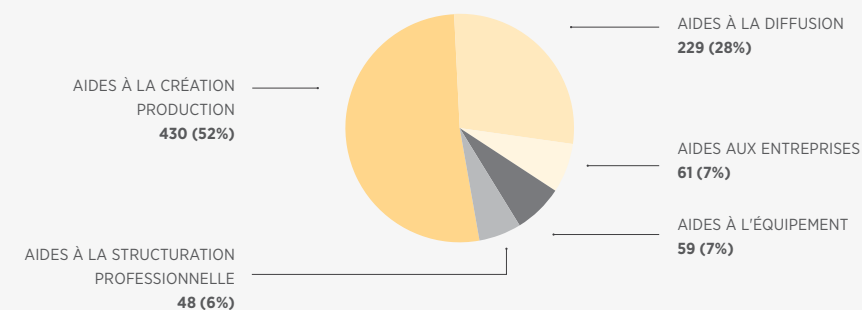


⁶ le droit tirage est mobilisable à partir de 750€.

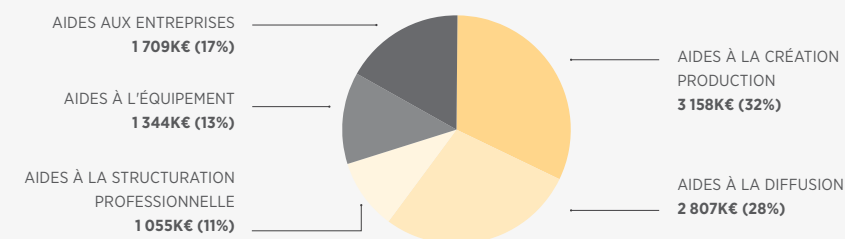
BILAN PAR CATÉGORIES DE SOUTIEN

Les aides du CNV se répartissent dans différentes catégories : les aides à la création-production, à la diffusion, à l'équipement, aux entreprises, à la structuration et au développement professionnel.

Répartition des dossiers soutenus (827 hors droit de tirage)



Répartition des montants octroyés (10 023 K€ hors droit de tirage)



BILAN DES PROGRAMMES D'AIDES PAR CATÉGORIES

CRÉATION/PRODUCTION

Cette catégorie regroupe les programmes d'aides dédiés à la production, aux premières parties, aux pré-productions scéniques, aux résidences musiques actuelles, à l'export et à la diffusion à l'international.

Chiffres clés



Répartition 2015 par programme

	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANTS ATTRIBUÉS
RÉSIDENCES MUSIQUES ACTUELLES	9%	14%
PRÉ-PRODUCTIONS SCÉNIQUES	12%	4%
AIDES À LA PRODUCTION	55%	67%
AIDES AUX PREMIÈRES PARTIES	8%	4%
AIDES À L'INTERNATIONAL	16%	11%

Répartition 2015 par genres

	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANTS ATTRIBUÉS
POP ROCK ET GENRES ASSIMILÉS	28%	25%
JAZZ, BLUES ET MUSIQUES IMPROVISÉES	10%	10%
COMÉDIES MUSICALES	1%	5%
CHANSON	27%	25%
CABARETS / REVUES	0%	1%
HUMOUR	8%	9%
MUSIQUES DU MONDE	10%	10%
MUSIQUES ÉLECTRONIQUES	6%	4%
RAP, HIP-HOP, ET GENRES ASSIMILÉS	8%	8%
AUTRES GENRES MUSICAUX	2%	3%

RÉSIDENCES MUSIQUES ACTUELLES

Commission 8

Soutenir, dans le cadre de résidences, des projets de création qui réunissent un artiste, un producteur et un lieu d'accueil autour d'un projet artistique et culturel. Ce programme est délégué au CNV depuis 2007 par le Ministère de la culture et de la communication.

Légèrement moins de projets soutenus en 2015 (-2%) mais un montant moyen attribué par projet en nette augmentation notamment du fait de ressources non engagées en 2014 reportées sur l'enveloppe ouverte en 2015.

CONTACT
com8@cnv.fr
T. 01 56 69 11 43

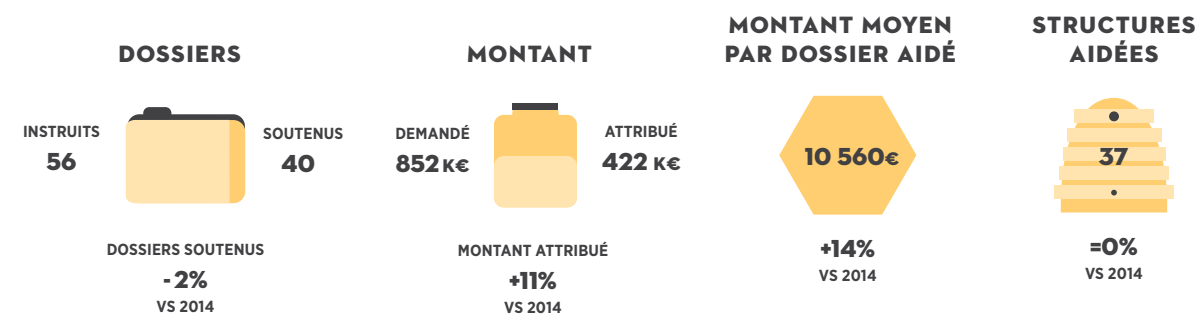
Soutenu en 2015



Maxi Monster Music Show
www.maxi-monster.com

Lucernaire
www.lucernaire.fr

Chiffres clés



PRÉ-PRODUCTION SCÉNIQUE

Commission 7

Encourager l'accueil dans les salles de spectacles de projets de pré-productions d'artistes ou de groupes professionnels en développement, en partenariat avec leur producteur. Le dossier doit être déposé par le lieu d'accueil du projet.

La baisse sensible des dossiers soutenus et des montants attribués est liée au rééquilibrage dans le budget de la commission avec un autre programme géré par la commission : « Diffusion des salles de spectacles ».

CONTACT
com7@cnv.fr
T. 01 56 69 11 41

Soutenu en 2015



Oiseaux Tempête
www.oiseaux-tempete.com

Petit bain
www.petitbain.com

PRODUCTION

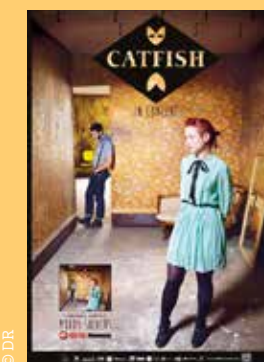
Commission 4/5

Soutenir la production de spectacles en tournée, de séries de représentations dans un même lieu, etc. en favorisant la prise de risque dans le développement de carrière d'artistes. Ce programme est un de ceux les plus sollicités par les affiliés du CNV tant en montant qu'en nombre de dossiers déposés.

L'augmentation de 10% des projets soutenus en 2015 avec une enveloppe stable induit logiquement une baisse du montant moyen accordé par dossiers.

CONTACT
com45@cnv.fr
T. 01 56 69 12 70

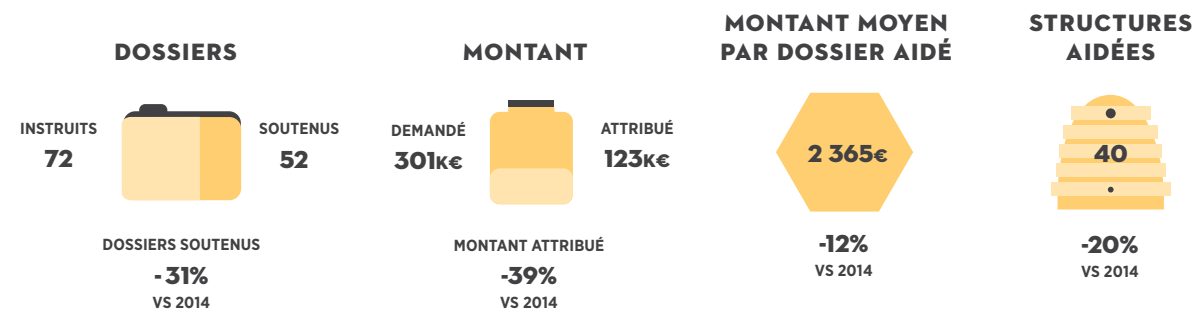
Soutenu en 2015



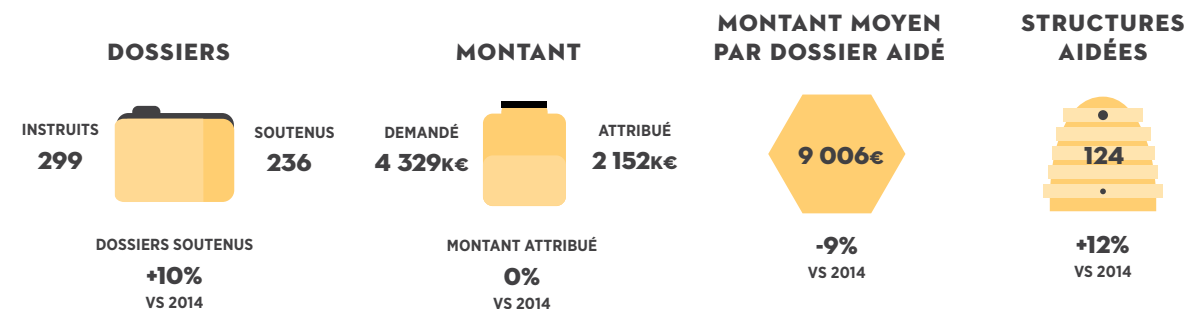
Cat Fish
www.catfish-music.com

Troll's Production
www.trollsprod.fr

Chiffres clés



Chiffres clés



PREMIÈRES PARTIES

Commission 4/5

Inciter les entreprises à présenter des artistes peu connus du public en première partie d'artistes de plus grande notoriété, dans un lieu fixe pour une série de représentations ou en tournée.

Ce programme ne fait pas l'objet d'une enveloppe dédiée, en 2015 les montants attribués par la commission diminuent plus fortement que le nombre de dossiers soutenus ce qui conduit à une baisse du montant moyen octroyé.

CONTACT
com45@cnv.fr
T. 01 56 69 12 70

Soutenu en 2015



© DR

Lou Marco

PBox
www.pbox-concerts.com

**COMMISSION EXPORT
(CONJOINTE CNV - BUREAUEXPORT)**

Commission 9

Encourager le développement de carrières d'artistes dans le domaines de l'édition, de la production phonographique et du spectacle vivant. Ce programme est financé à parité par le CNV et le bureauexport.

Le nombre de dossiers soutenus ayant augmenté plus fortement que le budget de la commission, le montant moyen par dossier a diminué.

CONTACT
comexport@cnv.fr
T. 01 56 69 12 70

Soutenu en 2015

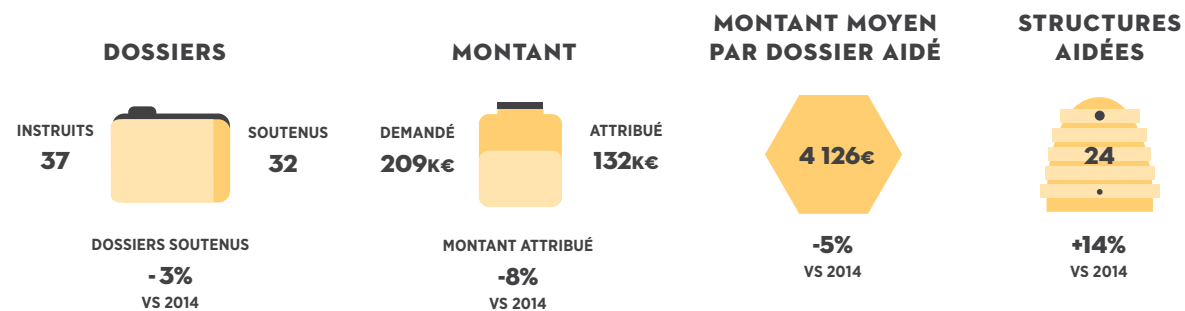


© DR

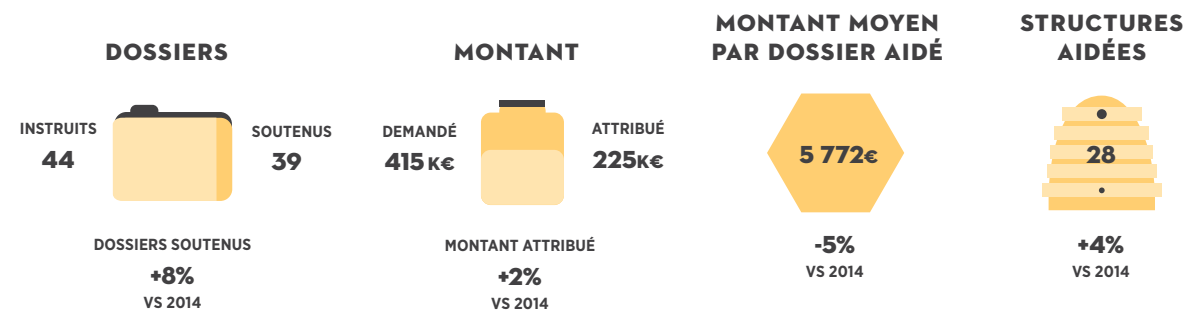
Weird Omen
weirdomen.bandcamp.com

Fédération Hiero Limoges
www.hierolimoges.com

Chiffres clés



Chiffres clés



DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Commission 10

Développer les carrières d'artistes à l'international par la création, la diffusion ou la promotion de leurs spectacles. Le programme de la commission "Développement à l'international" complète ceux de la Commission Export.

La baisse importante du nombre de dossiers soutenus a permis, malgré une baisse du montant total attribué, de doubler les montants moyens octroyés par dossier.

CONTACT
com10@env.fr
T. 01 56 69 12 70

Soutenu en 2015

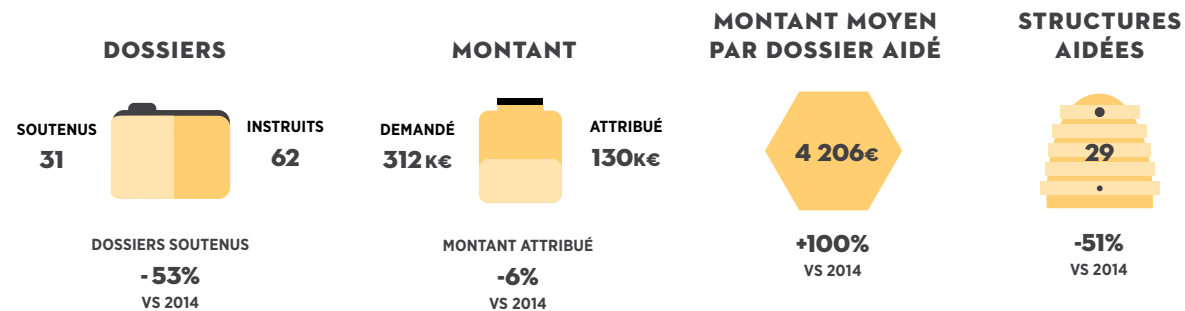


©DR

French Miracle Tour
frenchmiracle.com/fr

Fake
<http://www.fakeproject.org>

Chiffres clés



AIDES À LA DIFFUSION

Les aides à la diffusion se répartissent en 2 programmes : "Festivals" et "Activité des salles de spectacles".

Chiffres clés



Répartition 2015 par programme

	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANTS ATTRIBUÉS
FESTIVALS	39%	50%
DIFFUSION DES SALLES DE SPECTACLES	61%	50%

FESTIVALS

Commission 2

Soutenir les festivals qui favorisent la découverte, la diversité et la structuration professionnelle.

En 2015 le budget attribué à la commission Festivals est en augmentation de 14%, cet accroissement de l'enveloppe a permis de soutenir plus de manifestations tout en augmentant légèrement le montant moyen accordé par dossier.

CONTACT
com2@cnv.fr
T. 01 56 69 11 41

Soutenu en 2015



© DR

Artsonic
www.festival-artsonic.com

DIFFUSION DES SALLES DE SPECTACLES

Commission 7

Soutenir le travail de détection et de diffusion d'artistes émergents ou la diffusion de genres dont le public n'est pas facilement extensible.

L'enveloppe de programme a fortement progressé en 2015 ; + 22% grâce à une augmentation du budget mais également au choix fait en début d'année de consacrer une part plus importante aux aides à la diffusion plutôt qu'aux pré-productions scéniques.

CONTACT
com7@cnv.fr
T. 01 56 69 11 41

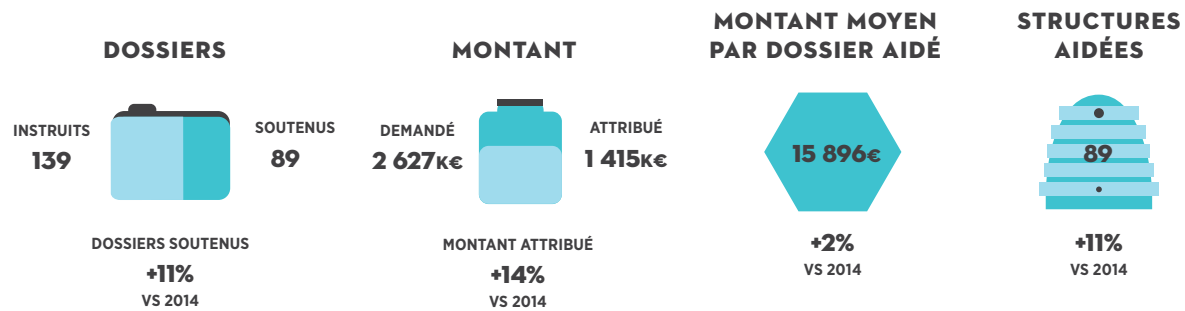
Soutenu en 2015



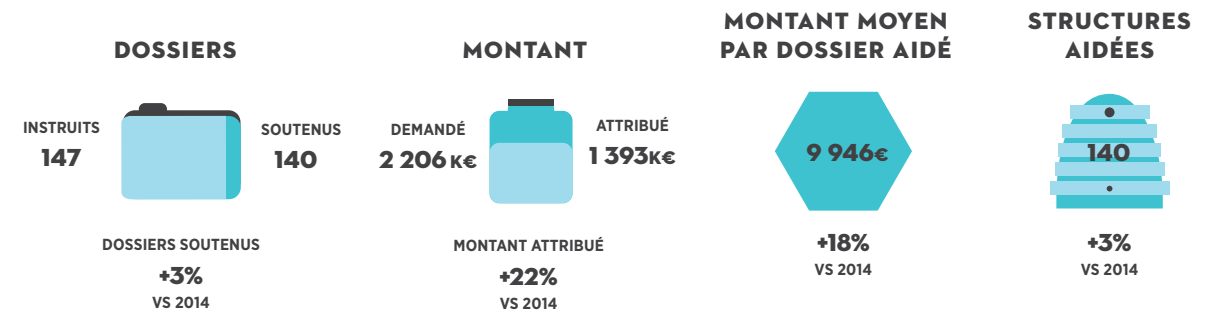
© DR

JAM
www.lejam.com

Chiffres clés



Chiffres clés



AIDES À L'ÉQUIPEMENT

L' aide à l'équipement des salles de spectacles, en construction ou en fonctionnement, soutient l'acquisition de matériel scénique, y compris le matériel audiovisuel pour la captation des spectacles.

Chiffres clés



ÉQUIPEMENT ET AMÉNAGEMENT DES SALLES DE SPECTACLES

Commission 6

Contribuer à l'aménagement, à l'équipement ou à la maintenance des lieux de diffusion, en soutenant l'équipement scénique.

En 2015 la commission a été plus sélective, ce qui a permis, malgré une baisse sensible de la dotation, d'augmenter légèrement le montant moyen accordé par dossier même si dans le cas de ce programme, de fortes disparités existent entre les montants attribués.

Soutenu en 2015

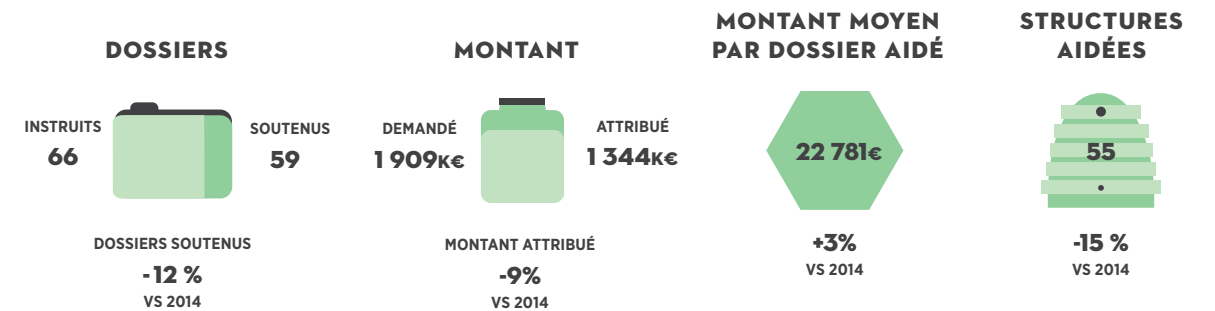


© DR

La belle électrique
www.la-belle-electrique.com

CONTACT
com6@cnv.fr
T. 01 56 69 11 43

Chiffres clés



AIDES AUX ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'objectif est de soutenir et d'accompagner des organismes professionnels poursuivant des objectifs d'intérêt général pour le secteur.

Chiffres clés



AIDES À LA STRUCTURATION ET AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Commission 3

Cette commission regroupe les programmes d'aide à l'insertion professionnelle, à l'export de la musique française, à la promotion des répertoires, aux réseaux et fédérations, à la détection et à la promotion des nouveaux talents, etc.

L'enveloppe 2015 de la commission a été augmentée de 10%, le nombre de dossiers déposés ayant augmenté plus fortement, le montant moyen octroyé par dossier est en légère baisse mais le nombre de structures aidées augmente sensiblement.

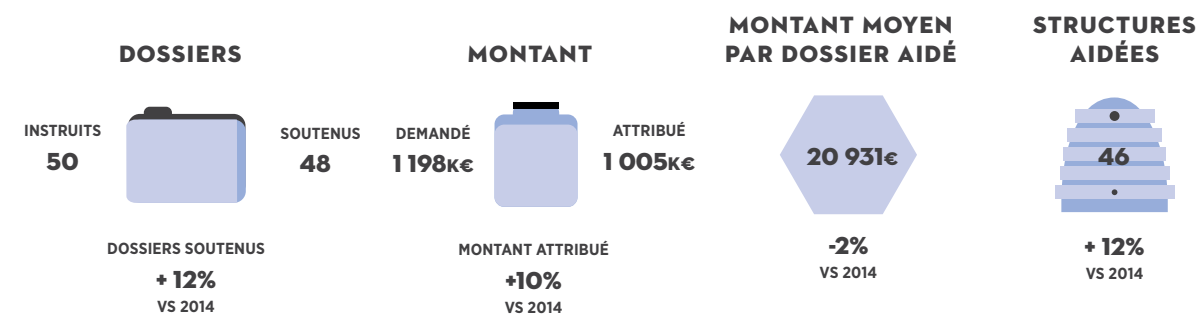
Soutenu en 2015



Bureauexport
www.french-music.org

CONTACT
com3@cnv.fr
T. 01 56 69 11 39

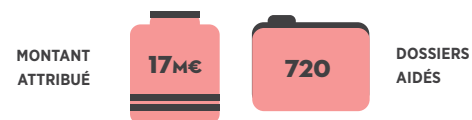
Chiffres clés



LES AIDES AUX ENTREPRISES

3 programmes sont à destination des entreprises : le droit de tirage, le soutien aux entreprises, les avances remboursables.

Chiffres clés



Répartition 2015 par programme

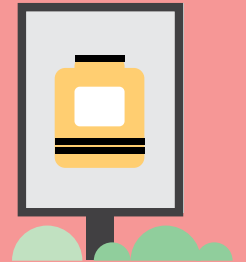
	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANTS ATTRIBUÉS
DROIT DE TIRAGE	91%	90%
SOUTIEN AUX ENTREPRISES	5%	6%
AVANCES REMBOURSABLES	4%	4%

DROIT DE TIRAGE

Commission 1

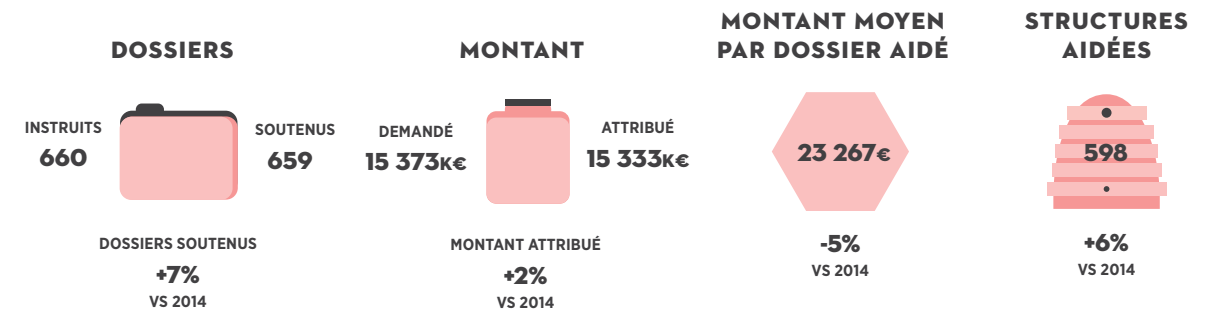
Encourager les entreprises dans la production de spectacles de musiques actuelles et de variétés en leur redistribuant 65% des sommes qu'elles ont versées au titre de la taxe, sur justification de la continuité de leur activité de production.

En 2015, les affiliés du CNV ont recouru à leur droit de tirage pour un montant de 15,3M€. 598 structures ont été soutenues (+6% vs 2014), l'enveloppe mobilisée est en augmentation de 2%.



CONTACT
com1@cnv.fr
T. 01 56 69 11 39

Chiffres clés



SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Commission 1

Supporter les entreprises qui connaissent des difficultés temporaires susceptibles de mettre leur activité voire leur existence en péril. La commission peut proposer une aide remboursable, non remboursable ou l'association des deux.

Le budget du programme après avoir fortement augmenté en 2014 diminue d'un quart en 2015. Quand bien même le nombre de dossiers déposés est également en baisse, le montant moyen attribué par dossier connaît une forte baisse.

CONTACT
com1@cnv.fr
T. 01 56 69 11 39

AVANCES REMBOURSABLES

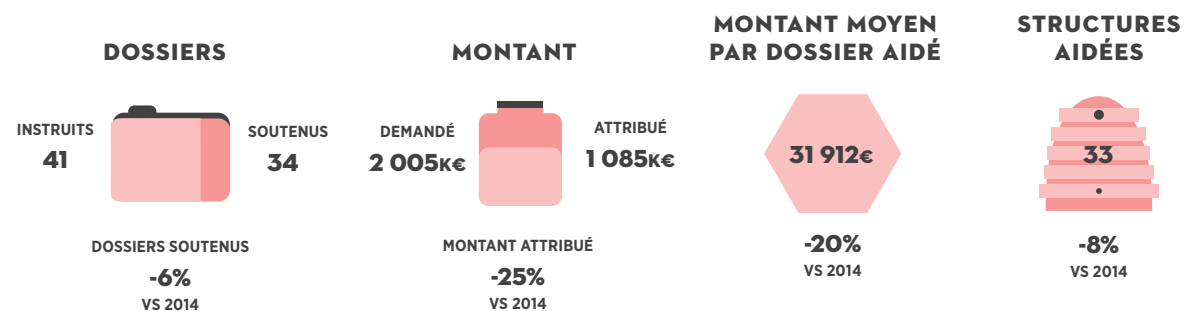
Programme transversal

Permettre aux entreprises de faire face à des difficultés temporaires de trésorerie. Ces avances s'adressent à la fois aux festivals, aux salles et aux producteurs/diffuseurs sans lieu fixe.

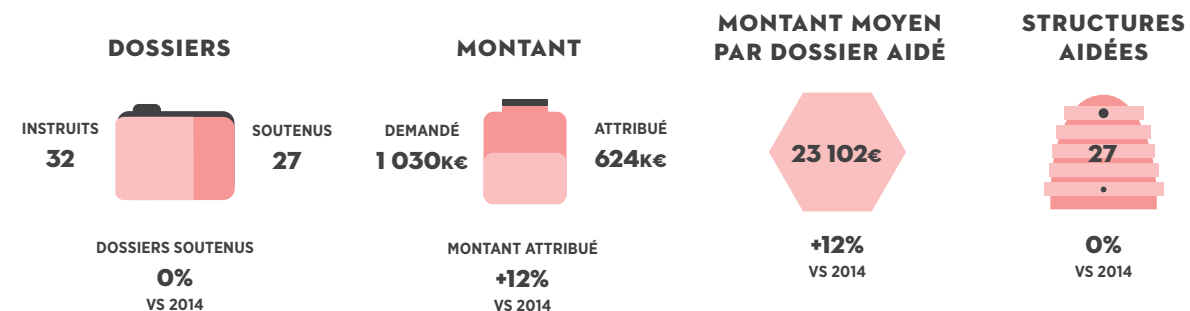
En 2015 le nombre de dossiers soutenus reste stable mais les montants attribués progressent de 12%.

CONTACT
com1@cnv.fr
T. 01 56 69 11 39

Chiffres clés



Chiffres clés



13 NOVEMBRE, LE CNV MOBILISÉ AUX CÔTÉS DE LA PROFESSION

LE FONDS D'URGENCE AU SPECTACLE VIVANT

Le lundi suivant les attentats, Mme la Ministre Fleur PELLERIN s'est rendue au CNV afin de rencontrer les professionnels. Immédiatement a été annoncée la création d'un Fonds d'Urgence au Spectacle Vivant. Il a pour objet de venir en aide et d'anticiper les répercussions du drame sur l'activité du secteur. Sa mise en oeuvre et sa gestion sont confiées au CNV.

UN PÉRIMÈTRE PLUS LARGE QUE CELUI DU CNV

Le Fonds est accessible à toutes les entreprises du spectacle vivant privé au sens du champ de la convention collective nationale étendue des entreprises du spectacle vivant privé et aux entreprises subventionnées entrant dans le champ de la taxe sur les spectacles.

Il prend en considération :

- ⊙ Les surcoûts liés au renforcement des mesures de sécurité.
- ⊙ Les frais supplémentaires liés à des reports de dates.

- ⊙ Les pertes de recettes (baisse de fréquentation, annulation, ou frais déjà engagés sur des spectacles annulés ou reportés).
- ⊙ Le besoin de soutien temporaire en prévision d'une indemnisation (délai de versement des assurances).
- ⊙ Le maintien et le soutien à l'emploi artistique.

CONTRIBUTEURS ET GOUVERNANCE

En décembre 2015 le Fonds se porte à 5,3M€.

Des organismes et sociétés civiles de toute la filière, y compris de la production phonographique, y ont contribué.

Les sommes collectées par le Fonds d'Urgence au Spectacle Vivant sont redistribuées par un Comité d'Engagement qui réunit les principaux contributeurs mais également les organisations représentatives du spectacle vivant. Le Comité d'Engagement est présidé par le Ministère de la culture et de la communication.

L'IFCIC complète le dispositif en mobilisant 2M€ sur son Fonds d'Avances aux Industries Musicales pour les acteurs du spectacle vivant, le CNV apporte également 500K€ au titre des avances remboursables.

Organisations siégeant au Comité d'Engagement du Fonds d'Urgence au 31 décembre 2015 :

Au titre des professionnels

FNSAC-CGT - SNAM-CGT - SFA-CGT - SYNPTAC-CGT - USPAOC-CGT - SNACOPVA CFE-CGC - F3C-CFDT - FASAP-FO - SNAC - PRODISS - SMA - SNES - SYNDEAC - SNSP - CSCAD - SNDTP

Au titre des contributeurs

SACEM - ADAMI - SCPP - SACD - IFCIC

Au titre d'observateurs

ASTP - CNV - Contrôle d'état



Chiffres clés

1^{er} Comité d'engagement 15/12/2015

Le premier Comité d'engagement a soutenu, 25 entreprises pour 592K€ (335K€ d'aides non remboursables et 257K€ d'aides remboursables).

DOSSIERS INSTRUITS



MONTANT ATTRIBUÉ



STRUCTURES AIDÉES



Contributeurs au 31/12/2015 - 5,3M€



- ⊙ CNV (2,5M€ dont 500K€ au titre d'aides remboursables)
- ⊙ Ministère de la Culture et de la Communication (1M€)
- ⊙ Adami (500K€)
- ⊙ Sacem (500K€)
- ⊙ SCPP (500K€)
- ⊙ SACD (150K€)
- ⊙ SCAM (75K€)
- ⊙ SPPF (60K€)
- ⊙ ADAGP (30K€)

FACILITER L'ÉCHANGE ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET LES PROFESSIONNELS

INFORMER LA PROFESSION

Plusieurs campagnes d'information ont été menées par le CNV, le Ministère de la culture et de la communication, et relayées par les organisations professionnelles afin d'informer du mieux possible de l'existence du Fonds et des modalités pour pouvoir y prétendre. Des outils dédiés comme la mise en place d'un numéro vert ou la mise en ligne d'un site ont permis de répondre de manière réactive aux interrogations des professionnels. Le site internet dédié au soutien et à la sécurité des spectacles a permis de centraliser et de diffuser l'information sur les procédures et les recommandations des pouvoirs publics en matière de sécurité des lieux et des événements. Le CNV a également recensé les autres dispositifs de soutiens existants, qu'ils soient financiers ou non.



 0 800 941 333

REMONTER LES INFORMATIONS DU TERRAIN AUX POUVOIRS PUBLICS

Parrallèlement, le CNV a participé aux réunions de la cellule de continuité économique mise en place par le Ministère de l'économie. Ces réunions ont permis aux représentants des différents secteurs économiques d'échanger avec les pouvoirs publics sur leurs difficultés, leurs besoins, leurs attentes. Ces réunions ont donné lieu à la publication d'une série de mesures économiques en faveur des entreprises en difficulté, suite aux attentats du 13 novembre.

Le CNV a également diffusé un questionnaire à plus de 1500 salles de spectacles et festivals en vue de réaliser un diagnostic de la sûreté dans les établissements de spectacles. Le traitement des informations recueillies a permis d'établir un premier constat révélant différents niveaux de mesures de sûreté prises après le 13 novembre, les équipements à améliorer, les actions déjà menées ou à réaliser.

<http://soutien-securite-spectacles.info>

FOCUS : CHIFFRES CLÉS

au 30/09/2016

En 2016, face à l'ampleur des besoins, le Fonds a à nouveau été abondé, par la Ville de Paris à hauteur de 750K€, par la Sacem pour 500K€, par l'Adami pour 370K€ et par le CNV qui a mobilisé à nouveau 500K€ au titre des aides remboursables.

En juin, face à la forte demande, la Ministre de la culture et de la communication annonce qu'elle verse à nouveau 7M€ notamment pour soutenir la sécurisation des festivals, portant l'enveloppe totale à 14,435M€.

DOSSIERS

INSTRUMENTS
565



SOUTENUS
444

MONTANT

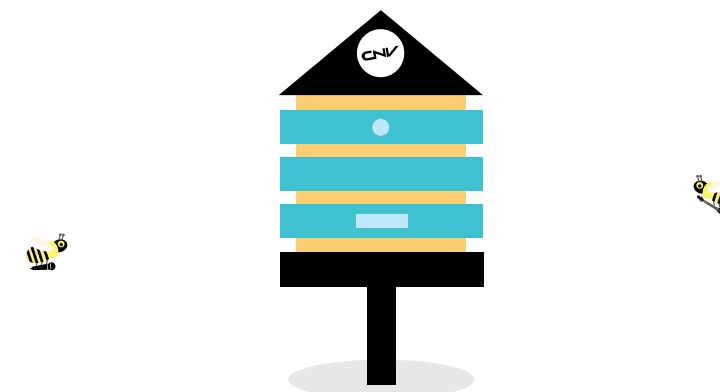
DEMANDÉ
32,1M€



ATTRIBUÉ
9,7M€

Le Fonds d'urgence a accompagné les entreprises de spectacle sur tout le territoire, quelque soit leur forme juridique ou leur activité : compagnies, exploitants de salles, organisateurs de festival, producteurs nationaux ou diffuseurs locaux. Toutes les esthétiques ont été prises en compte et soutenues : Cabarets, Cirque, Comédies Musicales, Danse, Humour,

Jazz et Musiques Improvisées, Musique Classique, Lyrique, Musiques Actuelles et Amplifiées, les spectacles pluridisciplinaires sans oublier le Théâtre. Les aides ont majoritairement concerné les structures situées en Ile-de-France. Ce sont à 68% des lieux de diffusion (salles et festivals), les productions de spectacle représentent 32% des dossiers soutenus.



ANNEXES

BILAN FINANCIER 2015
ET ÉVOLUTION 2005 - 2015

Compte de résultat simplifié du CNV

CHARGES	31/12/2005	31/12/2010	31/12/2014	31/12/2015	14/ 15
60 Achats	1 027 798 €	1 874 053 €	1 373 655 €	1 243 785 €	-9%
61 Services extérieurs	638 069 €	641 761 €	702 966 €	653 421 €	-7%
62 Autres services extérieurs	545 570 €	557 952 €	684 206 €	444 111 €	-35%
63 Impôts et taxes	136 619 €	171 001 €	185 283 €	206 363 €	11%
64 Charges de personnel	1 320 807 €	1 705 052 €	1 923 793 €	2 172 773 €	13%
65 Autres charges de gestion courante	13 466 940 €	23 309 554 €	26 779 248 €	26 998 377 €	1%
dont aides sélectives (hors aides aux résidences)	4 123 196 €	7 655 065 €	8 406 209 €	8 475 258 €	1%
dont comptes entrepreneurs	7 857 339 €	15 181 989 €	17 991 074 €	17 615 838 €	-2%
dont aides aux résidences	0 €	472 500 €	381 400 €	422 400 €	11%
66 Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	
67 Charges exceptionnelles	90 461 €	334 843 €	224 431 €	475 396 €	112%
68 Dotations amortissements & provisions	159 179 €	89 816 €	348 190 €	696 331 €	100%
69 Impôts sur bénéfices	2 175 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL	17 387 619 €	28 684 032 €	32 221 772 €	32 890 557 €	2%

PRODUITS	31/12/2005	31/12/2010	31/12/2014	31/12/2015	14/ 15
70 Ventes de produits, prest. services...	1 005 675 €	1 191 728 €	1 024 673 €	1 040 797 €	2%
72 Production immobilisée	0 €	0 €	0 €	0 €	
74 Subventions d'exploitation	1 485 715 €	1 333 935 €	820 011 €	1 072 572 €	31%
75 Autres produits de gestion courante	18 431 994 €	25 354 428 €	30 361 020 €	31 113 378 €	2%
dont taxe fiscale	11 703 931 €	24 009 841 €	28 733 809 €	29 176 138 €	2%
dont application de l'article 30	1 539 271 €	1 180 414 €	1 232 198 €	1 803 352 €	46%
76 Produits financiers	262 590 €	51 409 €	0 €	0 €	
77 Produits exceptionnels	16 060 €	11 187 €	242 €	15 726 €	
78 Reprises sur amortissements et provisions	30 477 €	552 606 €	70 590 €	93 866 €	33%
79 Transferts de charges	0 €	0 €	11 248 €	12 257 €	9%
TOTAL	21 232 512 €	28 495 293 €	32 287 784 €	33 348 598 €	3%
Résultat : perte	3 844 893 €	-188 738 €	66 012 €	458 039 €	

MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CNV

au 15 décembre 2015

REPRÉSENTANTS
DU MINISTÈRE
DE LA CULTURE ET
DE LA COMMUNICATION

Titulaires

Michel ORIER,
(DGCA) Directeur Général de Création Artistique

Christopher MILES
(Secrétariat général - MCC)

André CAYOT
(DGCA)

Laurence TISON-VUILLAUME
(DGCA)

Eric DENUT
(DGCA)

Jean-Paul OLLIVIER
(MCC – DRAC Basse-Normandie)

Suppléants

Lucie MUNIESA
(SG-MCC)

Marina WATREMEZ
(DGCA)

Dominique PONSARD
(DGCA)

Laurence VANGIER
(DGCA)

Valérie BRUAS
(DGCA-DRAC Languedoc- Roussillon)

Didier CORMIER
(MCC-DRAC Ile-de-France)

REPRÉSENTANTS
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Titulaires

Florian SALAZAR-MARTIN
(FNCC)

Farida BOUDAUD
(ARF)

Suppléants

Déborah MÜNZER
(FNCC)

Josiane COLLERAIS
(ARF)

Jean-Philippe LEFEVRE
(AMF)

REPRÉSENTANTS
DES PROFESSIONS DU
SPECTACLE DE VARIÉTÉSCollège des entrepreneurs de
spectacles

Guy MARSEGUERRA,
(Prodiss) président

Pascal BERNARDIN
(Prodiss)

Roger FONTANEL
(Syndec)

Dominique DUMOND
(SNES)

Philippe VIARD
(SNSP)

Olivier VILLALON
(CSCAD)

Eric BOISTARD
(SMA)

Collège des salariés

Marc SLYPER
(FNSAC-CGT)

Nathalie SERANE
(SYNPTAC)

Patrick DESCHE ZIZINE
(SNAM-CGT)

Dominique OTTAVI
(SFA-CGT)

Pascal LOUET
(SNACOPVA-CFE-CGC)

Jean-Luc BERNARD
(FASAP-FO)

Albert ROSSE
(F3C-CFDT)

REPRÉSENTANT
DES AUTEURS

Emmanuel DE RENGERVÉ
(SNAC)

PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES

Malika SÉGUINEAU
Christophe DAVY
Jules FRUTOS
Philippe METZ

REPRÉSENTANTS DU
PERSONNEL DU CNV

Titulaires

Séverine MORIN
Méfica BENAMER

Suppléants

Jean-François PAUX
Chantal JOUSSET

CRÉDITS

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Philippe NICOLAS

RÉDACTION ET COORDINATION

Corinne BRET

CONCEPTION GRAPHIQUE

www.watsonmoustache.com

contact@watsonmoustache.com

IMPRESSION

SOPEDI

ISSN : 2105-5998

Décembre 2016

CONTACT

CNV

9 bd des Batignolles

75008 Paris

T. 01 56 69 11 30

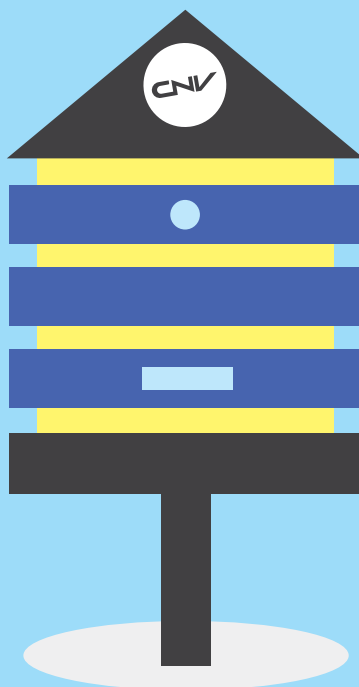
F. 01 53 75 42 61

E. info@cnv.fr

www.cnv.fr



Etablissement public industriel et commercial relevant du Ministère de la culture et de la communication.
RCS paris 445 401 912





WWW.CNV.FR

**CENTRE NATIONAL
DE LA CHANSON DES
VARIÉTÉS ET DU JAZZ**



UNE CRÉATION : *Watson Moustache*